

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

Régie des bâtiments

Centres légaux psychiatriques en Flandre

Centres légaux psychiatriques en Flandre

Afin de rencontrer le programme adapté des besoins du SPF Justice pour la construction des centres psychiatriques légaux à Gand et à Anvers, notamment en matière de sécurité pour les deux centres et de capacité pour Anvers, le Conseil des ministres a décidé, sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders, d'adapter les estimations des enveloppes budgétaires initiales.

Concernant le centre d'Anvers, le Conseil des ministres a opté pour la construction d'un centre pour 180 internés, soit une augmentation de la capacité initiale de 60 places.

Prévus dans le "Masterplan 2008-2013 ", la création de deux nouveaux centres psychiatriques légaux à Gand et à Anvers doit offrir une solution pour le manque d'accueil adapté pour des internés dans les prisons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>